

Strasbourg, le 20 janvier 2021

Compte rendu de l'audio conférence du 18 janvier 2021

L'état des lieux dans le Bas-Rhin du jeudi 14/01/2021 :

- nombre d'agents présents : 827
- nombre d'agents absents : 197
- nombre d'agents vulnérables en ASA : 7
- nombre de télétravailleurs : 324 agents dont 81 nomades

519 agents ont télétravaillé au moins 1 jour cette semaine

Il y a eu 2 nouveaux cas covid : un à la trésorerie de Niederbronn et un au SIP-SIE de Sélestat. Il n'y a pas eu de nettoyage spécifique des locaux car les 2 agents n'étaient pas dans les services.

Message du secrétariat général concernant le jour de carence : La circulaire de la DGAFP du 12 janvier 2021 précise les modalités de mise en œuvre des mesures destinées à inciter à l'auto-isolement dans le cadre de la covid-19 pour les agents déclarés cas contacts ou présentant des symptômes.

En résumé, des ASA liées à la COVID-19 peuvent être accordées par les chefs de service aux agents, sous réserve qu'ils ne soient pas en mesure de travailler à distance, lorsqu'ils sont identifiés comme cas contact à risque de contamination et présentent des symptômes de l'infection à la covid-19, en s'engageant à réaliser un test dans un délai de deux jours.

Si le test est positif, le délai de carence d'une journée est suspendu temporairement à compter de l'entrée en vigueur du décret n° 2021-15 du 8 janvier 2021 et jusqu'au 31 mars 2021. L'agent doit enregistrer la date d'obtention du résultat du test sur la plateforme « declare.ameli.fr ».

Intempéries du vendredi 15 janvier : Des trains ont été annulés en raison des perturbations météorologiques, les agents qui n'ont pas pu se déplacer doivent régulariser leur absence. Aucune Asa n'est prévue à ce sujet. Les agents qui possèdent un équipement de télétravail sont encouragés à rester travailler chez eux les jours d'intempéries.

Espace de restauration : La direction va recenser les espaces (salles) disponibles pour proposer aux agents de se restaurer sur leurs lieux de travail quand c'est possible. Le respect des distances de sécurité est de 4 m² par agent. Du gel doit être placé à l'entrée de la salle ainsi qu'une jauge indiquant la capacité d'accueil.

Pause méridienne : Une demande d'assouplissement des 45mn a été formulée. La direction ne peut pas prendre de décision et va se rapprocher de la centrale. Elle rappelle qu'il y a déjà un assouplissement concernant la plage fixe.

Forfait mobilité durable : Le décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 et l'arrêté interministériel du même jour instituent, à compter de l'année 2020, un forfait mobilités durables " (FMD) au sein de la fonction publique d'État, pour les agents qui utilisent leur vélo ou ont recours au covoiturage pour se rendre de leur domicile à leur lieu de travail.

Il a été précisé que lorsqu'un « couple DGFIP » utilise son véhicule personnel, chacun bénéficie du décompte d'une journée qu'il y ait ou non une tierce personne dans la voiture.

Vaccination des agents en contact avec le public : La direction a saisi les ministres mais n'a pas obtenu de réponse à ce jour.

Point sur le télétravail au SDIF de Moslheim : Assouplissement dès décembre. Pas de limitation de jour. Les agents préfèrent venir en présentiel tant qu'ils ne sont pas dotés en double écran.

Déménagement sur le site de Molsheim : Les installations ne sont pas complètement finalisées. Une dotation de pléxiglass va être complétée. Une paroi est prévue dans les bureaux 107 et 108 pour améliorer le confort acoustique. Du mobilier est disponible et peut être déployé pour la salle de pause.

Problème de chauffage sur le site de Wissembourg : Actuellement le chauffage est en dysfonctionnement. La direction est en relation avec le propriétaire afin que le prestataire trouve une solution rapidement. Des fuites ont été identifiées dans le système, lors de l'intervention du chauffagiste le 13 janvier. La direction préconise d'augmenter le nombre de télétravailleur et de rapprocher les agents sur les sites où il y a des chauffages d'appoint.

La CFTC Drfip 67 est à votre écoute et répond à vos questions.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter la permanente régionale

Sandra Périn : sandraperincftc@gmail.com 07.69.15.92.36